

- CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATION DE SERVICES -

Définitions et champ d'application

Les conditions générales de vente de produits et de prestation de services, ci-après dénommées

« *les conditions générales* » sont applicables à toutes les commandes passées avec Laedy Clothes SRL, dont le siège social est à Route de Bastogne 39-6630 Martelange, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0777955737, ci-après dénommé(e) « *le prestataire* » ou « *le vendeur* ».

Les présentes conditions générales forment le contrat liant le vendeur/prestataire et le client. Le vendeur/prestataire et le client sont ci-après dénommés communément « *les parties* ».

Le « *client* » est toute personne physique ou morale qui commande des produits et/ou des services au vendeur/prestataire.

Le « *consommateur* » est le client, personne physique, qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Les présentes conditions générales sont seules applicables. En toute hypothèse, elles excluent les conditions générales ou particulières du client que le vendeur/prestataire n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

Les conditions générales sont librement accessibles à tout moment sur le site web du vendeur/prestataire : <https://www.laedyclothes.be/>, de sorte qu'en passant commande auprès de lui, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et confirme son acceptation aux droits et obligations y afférents.

Le vendeur/prestataire se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment et sans notification préalable, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur son site web. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de produit(s) et/ou de service(s) passées ultérieurement.

Offre et commande

Pour passer commande, le client choisit le(s) produits et/ou service(s) qu'il souhaite commander en surfant sur le site web du vendeur/prestataire, indique les coordonnées qui lui sont demandées, vérifie l'exactitude de la commande, et effectue ensuite le paiement de sa commande.

Après avoir reçu confirmation du paiement de la commande par l'organisme bancaire, le vendeur/prestataire envoie au client un récapitulatif de sa commande, reprenant notamment le numéro de sa commande, les produits et/ou services commandés ainsi que leur prix, les présentes conditions générales ou un lien vers celles-ci, ainsi qu'une indication du délai d'exécution probable de la commande.

Le vendeur/prestataire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de refuser la commande d'un client, notamment dans le cas où les données communiquées par le client s'avèrent manifestement erronées ou incomplètes ou lorsqu'il existe un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par le vendeur/prestataire, pour quelque raison que ce soit, hormis le cas de force majeure, une somme équivalente à 40% du prix de la commande sera acquise au vendeur/prestataire et facturée au client, à titre de dommages et intérêts.

Prix

Le prix des produits et/ou des services est indiqué en euros, toutes taxes comprises.

Toute augmentation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison et/ou de l'exécution sera automatiquement mise à charge du client.

Les éventuels frais de livraison ne sont pas compris dans le prix indiqué, mais sont calculés séparément, au cours du processus de commande, en fonction du mode et du lieu de livraison ainsi que du nombre de produits commandés.

Délais

Sauf disposition contraire écrite expressément acceptée par le vendeur/prestataire, les délais de livraison et/ou d'exécution mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité du vendeur/prestataire ne pourra être engagée que si le retard est important et s'il lui est imputable en raison de sa faute lourde.

Le client ne pourra invoquer les délais de livraison et/ou d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite et expressément acceptée par le vendeur/prestataire.

En cas de retard dépassant le délai de trente-cinq jours ouvrables, le client devra envoyer une mise en demeure par un courrier recommandé au vendeur/prestataire, lequel pourra alors bénéficier de 40% du temps prescrit pour livrer le(s) produit(s) commandés et/ou effectuer les prestations de service commandées.

Réserve de propriété

Le vendeur reste propriétaire des produits commandés jusqu'à leur complet paiement.

Le droit de propriété des produits n'est transmis au client qu'après le retrait ou la livraison des articles et après le paiement intégral de la commande. Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, les articles vendus, livrés ou installés restent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au règlement intégral de la facture. Tant que le paiement du prix de vente n'a pas été effectué, il est interdit au client de mettre les articles en gage, de les offrir, ou encore de les

utiliser à titre de garantie de quelque manière que ce soit. Il est expressément défendu au client d'apporter des modifications à ces articles, de les vendre ou d'en disposer de quelque façon que ce soit.

Tant que le vendeur possède les droits de propriété sur les marchandises livrées, conformément aux dispositions de cet article, le client restera responsable du maintien en bon état de ces produits. Durant cette période, seul le client pourra être tenu responsable de la perte ou des dommages éventuels des produits. Si nécessaire, le client s'engage à assurer les produits contre tout risque. Le client s'engage également à stocker les produits de telle manière qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres produits et qu'ils puissent en tout temps être reconnus comme étant la propriété du vendeur.

Droit de rétractation

Conformément à l'article VI.47 du Code de Droit Économique, le consommateur qui commande à distance des produits et/ou des services auprès du vendeur/prestataire dispose d'un délai de 14 jours calendriers à dater, pour les produits, du jour de la livraison des produits ou de la notification de leur disponibilité au point de retrait prévu, pour notifier au vendeur qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motifs.

Pour les services, le délai de 14 jours calendriers commence à courir à dater du jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire du jour où le consommateur a reçu le récapitulatif de sa commande, notamment par email.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé au premier jour ouvrable suivant.

Le consommateur peut notifier sa volonté de renoncer à l'achat, au moyen du formulaire de rétractation mis en ligne sur le site web du vendeur/prestataire, au moyen du formulaire transmis avec le bon de commande ou disponible sur le site du S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie : economie.fgov.be, ou encore par une déclaration dénuée de toute ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat.

Le consommateur devra réexpédier le(s) produit(s) à l'achat duquel (desquels) il a renoncé en parfait état dans son/leur emballage d'origine.

Seuls les frais directs de renvoi seront à la charge exclusive du consommateur.

Le vendeur/prestataire restituera le montant payé dès que possible et au plus tard dans un délai de 14 jours à compter de la réexpédition des produits.

Le consommateur qui ouvre ou utilise un produit avant l'expiration du délai de rétractation est réputé avoir renoncé à exercer son droit de rétractation relatif à ce produit.

Le consommateur qui accepte expressément que le service commandé soit exécuté avant l'expiration du délai de 14 jours et reconnaît que cette exécution lui fera perdre son droit de rétractation, ne pourra plus exercer celui-ci, conformément à l'article 53 du livre VI du Code de droit économique.

De même, le consommateur ne pourra pas exercer le droit de rétractation s'il se trouve dans le cas d'une des autres exceptions visées à l'article 53 du livre VI du Code de droit économique, notamment dans le cas de la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Résiliation de la commande

Le client qui ne rentre pas dans les conditions pour bénéficier du droit de rétractation décrit à l'article précédant des présentes conditions et qui désire résilier sa commande en informe le vendeur/prestataire qui lui indiquera les démarches à suivre.

L'acompte éventuellement versé par le client au vendeur/prestataire ne lui sera pas remboursé. Si aucun acompte n'a été payé, le vendeur/prestataire sera susceptible de réclamer au client une indemnité de résiliation équivalente à 30 % du prix des produits et/ou des services dont la commande a été résiliée par le client.

Livraison et/ou exécution de la commande

Les délais de livraison et/ou d'exécution indiqués par le vendeur/prestataire ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne lient pas le vendeur/prestataire. Un retard dans la livraison et/ou l'exécution de la commande ne pourra donc en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, résolution du contrat, suspension des obligations du client, ni au paiement de dommages et intérêts.

La commande n'est livrée au client ou n'est exécutée qu'après son complet paiement. Le transfert de la propriété et de la charge des risques s'opère au moment où la commande est entièrement payée. Le client est par conséquent avisé du fait qu'il supporte seul la charge des risques liés à la livraison.

Disponibilité

Les produits proposés à la vente par le vendeur le sont dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produit(s) après le paiement de la commande, le vendeur s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais et à lui donner le choix entre un remboursement, une modification de sa commande ou une livraison reportée à la fin de la rupture de stock du ou des produit(s) concerné(s).

Réception de la commande et réclamation

Le client est tenu de vérifier le bon état apparent ainsi que la conformité des produits qui lui sont livrés ou qu'il retire au point de retrait prévu avec les produits qu'il a commandé.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par écrit, dans un délai de 7 jours après la livraison de la commande ou la notification de la disponibilité de celle-ci au point de

retrait prévu. A défaut, elles ne pourront être prises en compte et le client sera réputé avoir réceptionné définitivement la commande.

Les éventuelles réclamations relatives aux services fournis par le prestataire devront être formulées par écrit, dans un délai de 7 jours après la survenance du fait donnant lieu à réclamation. A défaut, elles ne pourront être prises en compte.

Si une réclamation s'avère fondée, le vendeur/prestataire aura le choix entre remplacer ou rembourser le prix des produits et/ou des services concernés.

Propriété intellectuelle

Les informations, logos, dessins, marques, modèles, slogans, chartes graphiques, etc., accessibles au travers du site web ou du catalogue du vendeur/prestataire sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf convention contraire expresse et préalable, le client n'est pas autorisé à modifier, reproduire, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'œuvres dérivées basées en tout ou partie sur les éléments présents sur le site web ou le catalogue du vendeur/prestataire.

Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle à quelque titre que ce soit.

Garanties

- Garantie légale pour tous les clients

Conformément aux articles 1641 à 1643 du Code civil, le vendeur est tenu de garantir les produits contre les vices cachés qui rendent les produits impropres à l'usage auxquels ils sont destinés, ou qui diminuent tellement cet usage que le client ne les aurait pas acquis ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus.

En cas de constatation d'un vice caché, le client devra agir à bref délai, conformément à l'article 1648 du Code civil, et aura le choix entre rendre le produit atteint d'un vice caché contre un remboursement total, ou de le garder contre un remboursement partiel.

Le vendeur n'est pas tenu de garantir les produits contre les vices apparents, dont le client a pu ou aurait dû se rendre compte au moment de l'achat. De même, le vendeur n'est tenu de garantir les produits que contre les vices cachés dont il avait connaissance au moment de la vente, et dont il s'est abstenu d'avertir le client.

Seuls la facture, le ticket de caisse ou le bon d'achat valent comme certificats de garantie pour le client vis-à-vis du vendeur. Ces documents doivent être conservés par le client et présentés dans leur version originale.

Cette garantie ne s'applique pas dans le cas où la défaillance découle d'une utilisation erronée, de causes externes, d'un mauvais entretien, de phénomènes d'usure normaux ou de toute utilisation qui n'est pas conforme aux instructions du fabricant ou du vendeur.

En cas de dommage, de vol ou de perte d'un produit remis pour réparation, échange de tailles, la responsabilité du vendeur sera en tout état de cause limitée au prix de vente du produit.

Responsabilité

Généralités. Le client reconnaît et accepte que toutes les obligations dont est débiteur le vendeur/prestataire sont exclusivement de moyens et qu'il n'est responsable que de son dol et de sa faute lourde.

Dans l'hypothèse où le client démontre l'existence d'une faute lourde ou dolosive dans le chef du vendeur/prestataire, le préjudice dont le client peut postuler la réparation comprend uniquement le dommage matériel résultant directement de la faute imputée au vendeur/prestataire à l'exclusion de tout autre dommage et ne pourra, en toute hypothèse, dépasser 75% (hors taxes) du montant effectivement payé par le client en exécution de la commande.

Le client reconnaît également que le vendeur/prestataire n'est pas responsable des éventuels dommages directs ou indirects causés par les produits livrés ou aux services fournis, tels que notamment le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

Le vendeur/prestataire n'est de même pas responsable en cas de communication de données erronées par le client, ou en cas de commande effectuée en son nom par une tierce personne.

Il appartient enfin au client de se renseigner sur les éventuelles restrictions ou droits de douanes imposés par son pays concernant les produits commandés. Le vendeur ne pourra donc être tenu pour responsable si le client doit faire face à une quelconque restriction ou taxe supplémentaire à payer du fait de la politique adoptée par son pays en la matière.

Internet et nouvelles technologies

Le client reconnaît les restrictions et les risques liés à l'utilisation d'internet ou de tout autre moyen par lequel le site web est actuellement ou sera à l'avenir mis à disposition. Le client reconnaît aussi les risques de stockage et de transmission d'informations par voie numérique ou électronique.

Le client accepte que le vendeur/prestataire ne peut être tenu responsable pour tout dommage causé par l'utilisation du site web (ainsi que des éventuelles applications) du vendeur/prestataire ou d'internet, suite aux risques précités.

Le client accepte en outre que les communications électroniques échangées et les backups réalisés par le vendeur/prestataire puissent servir de preuve.

Dispositions diverses

Cas de force majeure ou cas fortuit. Le vendeur/prestataire ne peut être tenu pour responsable, tant sur le plan contractuel qu'extracontractuel, en cas d'inexécution, temporaire ou définitive, de ses obligations lorsque cette inexécution résulte d'un cas de force majeure ou fortuit.

Seront notamment considérés comme des cas de force majeure ou fortuits, les évènements

suivants : 1) la perte ou la destruction totale ou partielle du système informatique du vendeur/prestataire ou de sa base de données lorsque l'un ou l'autre de ces évènements ne peut raisonnablement pas être directement imputé au vendeur/prestataire et qu'il n'est pas démontré que le prestataire/vendeur a omis de prendre les mesures raisonnables permettant de prévenir l'un ou l'autre de ces évènements, 2) les tremblements de terre, 3) les incendies, 4) les inondations, 5) les épidémies, 6) les actes de guerre ou de terrorisme, 7) les grèves, déclarées ou non, 8) les lock-out, 9) les blocus, 10) les insurrections et émeutes, 11) un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), 12) une défaillance du réseau Internet ou du système de stockage des données, 13) une défaillance du réseau de télécommunications, 14) une perte de connectivité au réseau Internet ou au réseau de télécommunications dont dépend le vendeur/prestataire, 15) un fait ou une décision d'un tiers lorsque cette décision affecte la bonne exécution du présent contrat ou 16) toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du vendeur/prestataire.

Imprévision. Si, en raison de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur/prestataire, l'exécution de ses obligations ne peut être poursuivie ou est simplement rendue plus onéreuse ou difficile, le vendeur/prestataire et le client s'engagent à négocier de bonne foi et loyalement une adaptation des conditions contractuelles dans un délai raisonnable en vue d'en restaurer l'équilibre. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des parties pourra invoquer la résiliation de la relation contractuelle les unissant sans dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Résiliation du contrat. En cas d'insolvabilité du client ou en cas de dettes impayées, même dans le cadre de contrats antérieurs entre le client et le vendeur/prestataire, ce dernier est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au remboursement intégral par le client de toute dette impayée due au vendeur/prestataire.

En cas d'inexécution de ses obligations par le client, le vendeur/prestataire pourra résilier le contrat aux torts exclusifs du client sans délai ni indemnité et, le cas échéant, pourra lui réclamer par toute voie de droit le paiement de dommages et intérêts.

Illégalité. L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

Titres. Les titres utilisés dans les présentes conditions générales ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.

Non renonciation. L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu des présentes conditions générales ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

En cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la rupture des présentes conditions générales, les parties s'engagent à recourir à la médiation préalablement à tout autre mode de résolution des conflits.

Les parties désignent dès lors un médiateur agréé par la Commission Fédérale de Médiation (Bd Simon Bolivar, 30 (WTC III) à 1000 Bruxelles - <https://www.cfm-fbc.be/fr>) de commun accord ou chargent un tiers de cette désignation.

Une fois le médiateur désigné, les parties définissent entres-elles, avec l'aide du médiateur, les modalités d'organisation de la médiation et la durée du processus.

Chacune des parties peut mettre fin à la médiation à tout moment, sans que cela ne lui porte préjudice.

En cas d'échec de la médiation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège seront compétents.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1er – Processus de commande.

La facture ou le bon de commande établi par LAEDY CLOTHES SRL, (sur base des demandes du Client reste valide pendant une période d'un mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, l'offre formulée par LAEDY CLOTHES sera considérée comme étant devenue caduque. Pour que le contrat de vente se forme entre les parties, le Client ou son mandataire dûment habilité à cette fin doit signer pour accord la facture ou le bon de commande et adresser celui-ci à LAEDY CLOTHES avant l'écoulement du délai d'un mois dont question ci-avant. La vente sera considérée comme ferme et définitive à compter de la réception par LAEDY CLOTHES de la facture ou du bon de commande accepté par le Client, sous réserve de l'application des articles 58 et suivants de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur applicables aux contrats conclus en dehors des locaux de l'entreprise et pour lesquelles un délai de rétractation de sept jours est prévu en faveur du Client.

Article 2 – Acceptation des conditions générales de vente de LAEDY CLOTHES par le Client.

Les présentes conditions générales régissent les rapports contractuels entre LAEDY CLOTHES et le Client, celui-ci reconnaissant en avoir pris connaissance dès la réception de la facture ou du bon de commande auxquelles elles entaillent jointes et avoir marqué son accord sur leur contenu. Toutes autres clauses contractuelles ou légales, à l'exception toutefois de celles figurant sous l'article 74 de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur, seront considérées comme inapplicables à moins qu'elles n'aient été préalablement et expressément acceptées par écrit par LAEDY CLOTHES.

Article 3 – Transport et livraison des biens vendus.

Les biens vendus au Client seront livrés, au libre choix, soit par LAEDY CLOTHES elle-même, soit par un tiers, soit par le client. Dans les deux derniers cas, Les frais de transport sont à la charge du Client et sont mentionnés dans la facture ou le bon de commande. Les délais de livraison sont indicatifs. Le dépassement éventuel des délais et/ou le fractionnement de la livraison des biens ne peuvent donner lieu à aucune pénalité à la charge de LAEDY CLOTHES et/ou indemnisation du Client à quelque titre que ce soit. Les biens livrés seront accompagnés de la documentation prévue par le fabricant ou le distributeur.

Article 4 – Réception des biens vendus.

Sans préjudice des dispositions à prendre le cas échéant vis-à-vis du transporteur et de l'article 9 des présentes conditions générales, il incombe au Client de vérifier la conformité des biens délivrés lors de la réception de ceux-ci. En cas de défauts mineurs, hors vice cachés, ceux-ci seront considérés comme ayant été agréés par le Client si ce dernier n'en informe pas LAEDY CLOTHES, et ce par écrit, dans les trois (3) jours de la délivrance des biens vendus.

Article 5 – Paiement des biens vendus.

Sous réserve d'autres modalités de règlement convenues entre les parties, les biens vendus sont payables au grand comptant avant leur livraison. Sans préjudice de tous dommages-intérêts que LAEDY CLOTHES pourrait réclamer, le non-respect de cette obligation par le Client pourra entraîner :

- d'une part, (i) l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues par le Client à LAEDY CLOTHES à quelque titre que ce soit, (ii) ainsi que la suspension de toutes commandes de biens ou de services en cours et/ou de tout contrat, de quelque type que ce soit, conclu entre le Client et LAEDY CLOTHES;

- d'autre part, la résolution de plein droit de la vente en cause quarante-huit (48) heures après une mise en demeure de payer adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen adapté, restée en tout ou partie infructueuse. La résolution frappera également l'ensemble des commandes antérieures de biens non réglées totalement, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Dans ce cas, le Client restituera dans un délai de 8 jours les biens déjà livrés, et ce à ses frais et en l'état de neuf livraison.

Sans préjudice de ce qui précède, tout montant non acquitté en totalité à son échéance donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de 10 % l'an et d'une clause pénale représentant 12 % du montant impayé.

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement effectué à une date antérieure à celle résultant des présentes.

Article 6 – Réserve de propriété et transfert des risques.

LAEDY CLOTHES conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement complet du prix de ceux-ci. Le Client s'interdit d'utiliser les biens vendus à titre de garantie, de quelque façon que ce soit, jusqu'au paiement complet de leur prix. Les risques de perte ou de détérioration des biens vendus et tous les dommages que ces derniers pourraient occasionner sont transférés au Client dès la délivrance des biens au transporteur ou dès la remise des biens au Client lorsque LAEDY CLOTHES assure elle-même la livraison. Si la facture n'est pas acquittée dans les temps, l'acheteur autorise le vendeur à aller rechercher les biens à n'importe quel moment et quel que soit le lieu où il se trouve, mais il autorise également le vendeur à pénétrer dans les lieux que l'acheteur occupe.

Article 7 – Responsabilités de LAEDY CLOTHES et du Client.

Le Client s'engage à respecter les conseils, recommandations et préconisations figurant sur les documents qui lui ont été remis (notices d'entretien de l'article, bon de commande,...). LAEDY CLOTHES ne pourra être tenue pour responsable que de ses propres fautes, ses obligations. Dans les limites qui excèdent son devoir d'information, LAEDY CLOTHES ne pourra être tenue pour responsable des décisions prises par le Client ou par tout tiers désigné par lui. De même, la responsabilité de LAEDY CLOTHES ne pourra être engagée en cas de manquement du Client ou de tout tiers désigné par lui à leurs propres obligations. En particulier, la responsabilité de LAEDY CLOTHES ne pourra être engagée en cas de manquement de prestataires tiers et ce même si ces prestataires ont été choisis par le Client sur le conseil de LAEDY CLOTHES.

Article 9 – Garanties légale et contractuelle des biens vendus.

Les articles vendus par LAEDY CLOTHES bénéficient de la garantie légale couvrant d'une part, la non-conformité des biens délivrés (articles 1649 bis à 1649 octies du Code civil) et d'autre part, tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les biens livrés et les rendant impropres à leur utilisation (articles 1641 à 1649 du Code civil). Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de forclusion de toute action s'y rapportant, informer LAEDY CLOTHES par écrit, de l'existence des défauts et/ou de vices cachés dans un délai maximum de 10 jours à compter de leur découverte. LAEDY CLOTHES remplacera ou remboursera les pièces jugées défectueuses.

Article 10 – Services après-vente.

En cas de problèmes rencontrés par le Client, celui-ci a la possibilité de contacter LAEDY CLOTHES par tous moyens à sa convenance (courrier électronique, courrier, etc.), et ce sans frais supplémentaire. LAEDY CLOTHES s'engage à apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Article 11 – Droit applicable et Tribunaux compétents.

Le droit belge régira seul l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales et/ou des ventes auxquelles elles s'appliquent. Les différends relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales et des ventes auxquelles elles s'appliquent devront être soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie.